



Follow-up Question 2:

Senator Éric Forest: My first question is for Ms. Baron. The New Building Canada Fund, where we're talking about a total of \$14 billion, or \$4 billion for national infrastructure projects and \$9 billion for national and regional projects. I would like to understand the difference between the \$4 billion for national projects, the \$9 billion for national projects — again — and regional projects, and another \$1 billion for small communities.

I have two questions. I'd like to understand what the difference is; is the responsibility for this program split like most infrastructure programs, that is, one-third by Infrastructure Canada, one-third by the province or territory and one-third by the municipality?

Alison O'Leary, Senior Assistant Deputy Minister, Communities and Infrastructure Programs, Infrastructure Canada: Thank you for the question. It's one of our programs that's quite old. It would be better to send a written answer, because I'm not very familiar with it. It's been years since it was approved.

Senator Forest: But it's called the New Building Canada Fund.

Ms. O'Leary: I know.

Senator Forest: It's an old new fund.

The Chair: You know there's the New Testament too.

Senator Forest: I think I should go back to church.

Ms. O'Leary: So yes, the year of the launch, but that was a while ago.

Senator Forest: Since this is an old new program, are municipalities responsible for a third of the costs? Generally speaking, they're the ones who carry out the projects. Are the municipalities taken into account, or is it still a top-down approach, meaning that the major priorities are still determined in Ottawa or in the provinces, and the municipalities have to deal with it?

Ms. O'Leary: Thank you very much for the question. As I said, this is an old new program. There were different processes for it. I'm not familiar with this program, but I'll be able to find the details to answer your questions.

Senator Forest: Thank you. So you will send us the answer in writing, right? Thank you.

.....



Response 2:

What is the difference between the different components of the New Building Canada Fund (NBCF)?

The NBCF, launched in 2014, is comprised of two components that represent different approaches to project and funding prioritization:

1. The Provincial-Territorial Infrastructure Component is a fund that provides a provincial/territorial allocation for all projects in each jurisdiction. Projects were prioritized by provinces and territories prior to federal approval. There are two sub-components under this fund:
 - a. National Regional Projects is a \$9 billion fund for projects that are nationally and regionally significant, and are predominantly medium and large scale in nature;
 - b. Small Communities Fund (SCF) is a \$1 billion fund for projects in communities with fewer than 100,000 residents, to ensure that small communities can benefit from allocated funding.
2. The National Infrastructure Component (NIC) is a \$4 billion fund that provides funding on a merit basis for larger projects of national significance. The Government of Canada set priorities through the selection of projects and there were no provincial/territorial allocations for the NIC.

Are projects under the NBCF based on a one-third/one-third/one-third cost sharing (that is to say, one third by Infrastructure Canada, one third by the province or territory, and one third by the municipality)?

Although this type of one-third/one-third/one-third cost sharing may be a common structure for many projects under the NBCF, the cost sharing for projects differs between the funds and also varies depending on the type of project and recipient. Municipalities are often contributors, however not all projects involve municipal funding.

- For projects in provinces, the maximum federal contribution is up to one-third (33.33%). However, the federal contribution may be up to one-half (50%) for certain project types (public transit, provincially-owned highways and roads, and disaster mitigation projects where the asset is provincially owned).
- For projects in provinces under the SCF, the provincial government contribution needs to be no less than the federal contribution.
- For projects in territories, the maximum federal contribution is up to 75%.
- For projects in provinces or territories where the recipient is a for-profit, private sector body, the maximum federal contribution is up to 25%. Contributions to private sector bodies are only considered when the projects will be for public use or benefit.

The location, description and percentage of federal contribution of NBCF projects approved and announced since 2016 can be found on the [Housing and Infrastructure Project Map](#).



Question de suivi 2 :

Le sénateur Éric Forest : Ma première question s'adresse à Mme Baron. Le Nouveau Fonds Chantiers Canada, où l'on parle de 14 milliards de dollars au total, soit 4 milliards de dollars pour des projets d'infrastructure nationaux et 9 milliards de dollars pour des projets nationaux et régionaux. J'aimerais comprendre la différence entre les 4 milliards de dollars pour les projets nationaux, les 9 milliards pour les projets nationaux — encore une fois — et régionaux, et un autre milliard de dollars pour les petites collectivités.

J'ai deux questions. J'aimerais comprendre quelle est la différence; est-ce que la responsabilité de ce programme est répartie comme la plupart des programmes d'infrastructure, c'est-à-dire un tiers par Infrastructure Canada, un tiers par la province ou le territoire et un tiers par la municipalité?

Alison O'Leary, sous-ministre adjointe principale, Programmes des communautés et des infrastructures, Infrastructure Canada : Merci pour la question. C'est un de nos programmes qui est assez ancien. Il serait préférable d'envoyer une réponse par écrit, parce que je ne suis pas très au courant. Cela fait des années que ce projet a été approuvé.

Le sénateur Forest : Pourtant, on l'appelle le Nouveau Fonds Chantiers Canada.

Mme O'Leary : Je le sais.

Le sénateur Forest : C'est un ancien nouveau fonds.

Le président : Vous savez qu'il y a le Nouveau Testament aussi.

Le sénateur Forest : Il faudrait que je retourne à l'église, je pense.

Mme O'Leary : Donc oui, l'année du lancement, mais c'était il y a un moment.

Le sénateur Forest : Comme c'est un ancien programme nouveau, est-ce qu'on a des municipalités qui assument le tiers des dépenses? Généralement, ce sont elles qui réalisent les projets. Est-ce que l'on tient compte des priorités des municipalités ou est-ce encore une approche descendante, c'est-à-dire qu'on détermine encore les grandes priorités à Ottawa ou dans les provinces, et les municipalités doivent faire avec?

Mme O'Leary : Merci beaucoup pour la question. Comme je l'ai dit, c'est un ancien nouveau programme. Il y avait différents processus pour cela. Je ne me suis pas familiarisée avec ce programme, mais je pourrai trouver les détails pour répondre à vos questions.

Le sénateur Forest : Merci. Donc, vous allez nous envoyer la réponse par écrit? Merci.





Réponse 2 :

Quelle est la différence entre les volets du Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC)?

Le NFCC, lancé en 2014, est composé de deux éléments qui représentent différentes approches en matière de priorisation des projets et du financement :

1. Le volet Infrastructures provinciales-territoriales est un fonds qui prévoit une allocation provinciale/territoriale pour tous les projets dans chaque administration. Les projets sont priorisés par les provinces et les territoires avant l'approbation fédérale. Ce fonds comporte deux sous-volets :
 - a. Projets nationaux et régionaux (PNR) est un fonds de 9 milliards de dollars pour des projets qui sont importants à l'échelle nationale et régionale et qui sont principalement de moyenne et de grande envergure ;
 - b. Fonds des petites collectivités (FPC) est un fonds de 1 milliard de dollars pour des projets réalisés dans des collectivités de moins de 100 000 habitants, afin de s'assurer que les petites communautés peuvent bénéficier des fonds alloués.
2. Le volet Infrastructures nationales (VIN) est un fonds de 4 milliards de dollars qui fournit un financement en fonction du mérite pour de larges projets d'importance nationale. Le gouvernement du Canada fixe les priorités par la sélection des projets et il n'y a pas d'allocations provinciales ou territoriales dans le cadre du VIN.

Est-ce que les projets du NFCC sont assumés tiers-tiers-tiers (c'est-à-dire un tiers par Infrastructure Canada, un tiers par la province ou le territoire, et un tiers par la municipalité)?

Bien que ce type de partage des coûts tiers-tiers-tiers est une structure commune pour plusieurs projets dans le cadre du NFCC, le partage des coûts pour les projets diffère entre les fonds et varie également selon le type de projet et le bénéficiaire. Les municipalités sont souvent des contributeurs, mais ce n'est pas tous les projets qui impliquent un financement municipal.

- Pour les projets dans les provinces, la contribution fédérale maximale peut atteindre le tiers (33,33 %). Toutefois, la contribution fédérale peut atteindre jusqu'à 50 % pour certains types de projets (transport en commun, autoroutes et atténuation des catastrophes lorsque le bien appartient à la province).
- Pour les projets dans les provinces financés dans le cadre du FPC, la contribution du gouvernement provincial ne doit pas être inférieure à la contribution fédérale
- Pour les projets dans les territoires, la contribution fédérale maximale peut atteindre jusqu'à 75 %
- Pour les projets dans les provinces ou territoires où le bénéficiaire est un organisme à but lucratif du secteur privé, la contribution fédérale maximale peut atteindre jusqu'à 25 %. Les contributions aux organismes du secteur privé sont envisagés uniquement pour des projets destinés à l'usage ou au profit du public.



L'emplacement, la description et le pourcentage de la contribution fédérale des projets du NFCC approuvés et annoncés depuis 2016 se trouvent sur la [Carte des projets de logement et de l'infrastructure](#).